

Les malades de longue durée poussés au travail

■ Le gouvernement se met d'accord sur un système de réinsertion des travailleurs en congé de maladie.

Finale­ment, après d'interminables discussions, le gouvernement fédéral est parvenu à un accord sur la réinsertion des malades de longue durée encore en capacité de travailler. Depuis des mois, la ministre des Affaires sociales Maggie De Block (Open VLD) tentait d'imposer son point de vue. Mais elle s'est longtemps heurtée soit à l'opposition du CD&V à cause de mécanismes de "responsabilisation" des travailleurs jugés trop durs soit à celle de la N-VA chiffonnée par les contraintes à l'égard des employeurs.

Le dispositif vise à remettre au travail des malades de longue durée en capacité de reprendre le chemin du boulot au besoin, avec une adaptation de leur travail.

La responsabilisation

Les employeurs devront coopérer à la réinsertion. Ils pourront, à cette fin, apporter des "adaptations raisonnables" au poste de travail en question.

Les travailleurs salariés, malades depuis longtemps, devront pour leur part réaliser "des efforts" pour que leur trajet de réinsertion soit une réussite.

Des sanctions sont prévues. Un montant forfaitaire de 800 euros par défaillance est prévu pour les employeurs qui se montreraient trop peu coopérants.

Les travailleurs salariés qui refusent ma-

nifestement de s'impliquer dans leur retour risquent également de se voir imposer une sanction, à savoir une diminution de leurs indemnités de 5% pendant un mois en cas de manquement aux obligations administratives et de 10% pendant un mois si le travailleur ne se présente pas à un entretien dans le cadre de son trajet de réinsertion. Une exception à ce mécanisme est toutefois prévue pour les PME de moins de 50 travailleurs.

Les médecins seront également "responsabilisés". Tout "profil de prescription anormal" sera "identifié" afin que "les pouvoirs publics sachent précisément à quels médecins s'adresser". De plus, une solution est en cours d'élaboration pour permettre aux conseillers en prévention-médecins du travail d'intégrer dans leurs tâches les trajets de réinsertion ainsi que l'accompagnement vers du travail adapté.

Les syndicats canent

L'accord a suscité beaucoup de réactions. Les syndicats chrétien et socialiste ont jugé vendredi l'accord gouvernemental sur la réinsertion des malades de longue durée "inadapté aux réalités". CSC et FGTB estiment que l'accord ne poursuit qu'un ob-

jectif d'économie budgétaire. En ligne de mire, les sanctions infligées aux malades de longue durée. La CSC se dit "scandalisée" par cette décision et estime qu'elle "hypothèque l'approche constructive adoptée ces derniers mois".

Le son de cloche est le même du côté socialiste, pour qui il est "évident que ce ne sont pas des sanctions qui guériront les malades" et qui

plaide plutôt pour une politique de prévention.

Les sanctions à l'encontre des employeurs réticents sont par ailleurs jugées

trop incertaines. "Pour aboutir éventuellement à une amende administrative, il faudra que l'inspection Contrôle du bien-être au travail rédige un procès-verbal et que le tribunal du travail soit saisi", regrette la CSC. Or, poursuit le syndicat chrétien, "les inspecteurs sont juste assez nombreux pour contrôler toutes les entreprises tous les 21,5 ans".

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) a insisté pour que toutes les parties concernées soient impliquées dans la réintégration des travailleurs. Elle vise en particulier les médecins. Lesquels sont invités à cesser de penser en termes de ce que les travailleurs malades "ne peuvent plus faire", mais bien en termes de ce qu'ils "peuvent encore faire".

V.R. (avec Belga)